

PROTÉGER BIODIVERSITÉ ET LES POPULATIONS CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Comme chaque année, **POLLENIZ** organise, en Pays de la Loire, une campagne d'actions collectives contre la chenille processionnaire du pin.

Tout résident des Pays de la Loire peut s'inscrire à la campagne de lutte collective contre la chenille processionnaire du pin. L'année dernière, dans la région, près de 1 700 personnes se sont inscrites pour bénéficier d'un traitement ou d'une pose de piège contre cette chenille urticante.

POLLENIZ propose aux habitants des Pays de la Loire de bénéficier d'un traitement biologique ou d'un pose d'Écopiège®.

POURQUOI LUTTER CONTRE CETTE CHENILLE PROCESSIONNAIRE ?

Regroupées en colonies, les chenilles processionnaires s'attaquent aux aiguilles des pins. Elles les ingèrent et peuvent entraîner l'affaiblissement, voir la mort de l'arbre.

Elles représentent également un risque sanitaire pour l'Homme et les animaux à cause de leurs poils microscopiques très urticants qu'elles libèrent dans l'air.

Ils restent virulents même plusieurs mois après la disparition des chenilles, surtout dans les anciens nids. Très allergènes, ils sont responsables de réactions chez l'Homme (plaques rouges, cloques, démangeaisons intenses, œdèmes...). Les risques sont beaucoup plus importants chez les enfants. Les animaux, eux, peuvent être victimes de lésions de la langue, truffe et muqueuses, des œdèmes et des étouffements.



QUELLES SONT LES MÉTHODES DE LUTTE PROPOSÉES AUX HABITANTS DES PAYS DE LA LOIRE ?



TRAITEMENT BIOLOGIQUE

Le produit pulvérisé (du Bacille de Thuringe inscrit à la liste des produits de biocontrôle) détruit le système digestif des chenilles lorsqu'elles l'ingèrent en même temps que les aiguilles. Il sera donc appliqué à l'automne, période où elles en consomment en grande quantité.

Les chenilles peuvent également être collectées grâce à des Écopièges®, à poser avant le début des processions. Une collerette réglable, fixée autour du tronc et un tube de descente dirigent les chenilles vers un sac collecteur contenant de la terre.

ÉCOPIÈGES®



COMMENT DEMANDER UNE INTERVENTION ?

Les inscriptions se font par internet en se connectant au site www.polleniz.fr pour demander l'intervention d'un technicien POLLENIZ. Les inscriptions sont ouvertes du 15 juin au 15 septembre 2026. Les tarifs sont accessibles en ligne (via le lien suivant : <https://bit.ly/2YKzk2c>) ainsi qu'une foire aux questions où chacun pourra trouver des réponses. Un mail sera envoyé avant l'intervention pour avertir de la semaine de passage du technicien. Les interventions se déroulent sur un secteur à une date donnée. En cas d'impossibilité d'accès à cette date, l'intervention sera annulée.

A PROPOS DE POLLENIZ

L'association **POLLENIZ** accueille tous les propriétaires et détenteurs de produits végétaux ainsi que les opérateurs de luttes collectives et les collectivités. L'association applique le concept clé de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre des dangers sanitaires, des organismes nuisibles, des organismes émergents et des espèces exotiques envahissantes ayant des impacts négatifs sur l'environnement, la santé publique et l'économie. **POLLENIZ** a reçu le 1er février 2024, par le Préfet du Maine-et-Loire, l'agrément au titre de la protection de l'environnement (en application des articles R141-1 à R141-20 du code de l'environnement). Cet agrément permet d'être appelé à participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement et d'être désigné pour siéger dans des commissions ou conseils à vocation consultative, de niveau national, régional ou départemental. **POLLENIZ** est également reconnu « Partenaires Engagés pour la Nature » par l'Office Français de la Biodiversité.